

---

---

**N° 96-0743 - Domaine et administration générale + urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Oullins - Libération, par la société Delta Résistance, de locaux communautaires situés 51, rue Dubois Crancé - Département de l'action foncière -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 mai 1996, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La Communauté urbaine a acquis le 10 juin 1994, par voie de préemption, plusieurs locaux dépendant du tènement en copropriété situé 43 à 65, rue Dubois Crancé à Oullins, dans le périmètre de concertation du secteur de la Saulaie, en vue de la restructuration de ce quartier.

Certains de ces locaux sont loués à la société Delta Résistance pour l'exercice d'une activité d'études et de réalisations électriques et électroniques.

En raison de la dégradation importante et rapide d'une partie des locaux, il est apparu urgent que la société Delta Résistance libère les lieux.

En effet, l'estimation du coût des travaux de réparation des locaux endommagés est évaluée à 1 118 000 F alors que l'indemnité de transfert, acceptée par cette société, serait, compte tenu de l'avis des services fiscaux, de 890 000 F ;

**B - Propose** d'approuver la convention de résiliation des baux en cours qui lui est soumise, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir pour le règlement de cette indemnité et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ladite convention de résiliation ;

Vu l'acte d'acquisition passé par la Communauté urbaine le 10 juin 1994 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale, urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention de résiliation des baux en cours qui lui est soumise.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir pour le règlement de cette indemnité.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté - exercice 1996 - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 060-96.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,